

AVIS PUBLIC

VIRUS DE LA SHARKA – ENQUÊTE DE 2022

Entre mai et septembre 2022 et dans le cadre du Programme de surveillance et de gestion du virus de la sharka (PSGVS), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procédera à l'inspection de certaines propriétés agricoles et résidentielles de la région de Niagara et la ville de Hamilton. Des zones précises de la région de Niagara et de la ville de Hamilton sont présentement sous quarantaine par le gouvernement fédéral. Des règlements sont en place dans le but de prévenir la propagation du virus de la sharka à l'extérieur de la zone de quarantaine. L'ACIA procédera à un échantillonnage de feuilles dans certains vergers et propriétés privées afin de continuer la surveillance au long de la limite de la zone réglementée. L'ACIA inspectera également certains vergers et propriétés privées pour vérifier la conformité de l'interdiction de propagation qui est actuellement en vigueur. Il est donc probable que des propriétaires remarquent la présence d'inspecteurs de l'ACIA sur leur propriété.

Le virus de la sharka est une maladie végétale grave qui menace l'industrie des fruits à noyau du Canada. Les végétaux susceptibles de contracter le virus incluent l'abricot, la nectarine, la pêche, les pruniers et certains arbustes ornementaux, comme le prunier cistiné. La maladie ne touche pas la santé humaine ou animale.

Une interdiction de propagation est en place et empêche toute personne se situant dans la zone de mise en quarantaine du virus de la sharka à produire des arbres et des végétaux susceptibles de contracter le virus. Cela comprend la production d'arbres et de végétaux à partir de semences, de boutures, du greffage ou de toute autre méthode.

Pour consulter une liste des végétaux réglementés et obtenir de plus amples renseignements sur la zone réglementée, veuillez communiquer avec l'ACIA au numéro de téléphone suivant ou à l'adresse suivante:

905-938-5060
ou inspection.gc.ca/virus-sharka-prunier

